

Nouvelles réalités sociales et enjeux éthiques : les défis de l'encadrement juridique de la procréation médicalement assistée

Regards européens et québécois

Salon François-Chevrette

27 août 2018

13 h 30 à 17 h 30

Heure

Programme

13 h 30

Mot de bienvenue

*Professeure Martine Valois
Faculté de droit
Université de Montréal*

13 h 35

The meaning of nature and its role in defining new forms of parenting*

Dr Ilaria Bertini

The presentation highlights the polysemy of the word nature within the debate about new forms of parenting. On the one hand, nature both in the conception of "natural family" and in the different forms of ART would highlight a sort of "universality" of the family institution. On the other hand, nature can suggest the importance of the genetic bond, the limit over human intervention and a juridical parameter in which child adoptions norms can be grounded.

La présentation met en évidence la polysémie du mot nature dans le débat sur les nouvelles formes de parentalité. D'une part, que ce soit dans la conception de la « famille naturelle » ou dans les différentes formes de procréation assistée, la nature suggère une sorte « d'universalité » de l'institution familiale. En revanche, l'idée de nature met en évidence l'importance du lien génétique, les limites de l'intervention humaine et un paramètre juridique permettant de fonder les normes de parentalité de même que celles relatives à l'adoption des enfants.

14 h 00

Unmet desire for offspring – Islamic and Italian approaches to assisted reproduction*

Dr Federica Sona
Max-Planck Institute for Social Anthropology

Exploring remedies to involuntary childlessness, this presentation examines the Muslim prospective parents' right to a private family life within the boundaries of Italian domestic law, on the one hand, and Islamic provisions, on the other. The discussion intends to bring to light multiple (non) accommodation strategies reciprocally enacted by Muslim patients and local healthcare providers whilst juxtaposing overlapping legal and normative orders.

La présentation examine le droit des futurs parents musulmans à une vie familiale privée selon droit interne italien d'une part, et les dispositions islamiques d'autre part, dans le cas du recours à la procréation assistée comme remède à la stérilité involontaire. La discussion a pour but de mettre en lumière les multiples stratégies d'accommodement utilisées de manière réciproque

par les patients musulmans et les prestataires de soins locaux, en juxtaposant les ordres juridiques et normatifs qui se chevauchent.

14 h 25

Bridging the gap: European judges vis-à-vis ART-created families*

Dr Alice Margaria
Max-Planck Institute for Social Anthropology

This presentation sheds light on the daily challenges that judges have to face as a consequence of outdated or otherwise inadequate laws that cannot cope with the temporal and spatial dimensions of assisted reproduction. In addition to identifying techniques, logic and principles employed in judicial making, it offers some reflections on the complex relationship between legislature and judiciary in the particular field of family rights.

Cette présentation met en lumière les défis quotidiens auxquels les juges doivent faire face en raison de lois dépassées ou inadéquates face aux dimensions temporelles et spatiales de la procréation assistée. Outre l'identification des techniques, de la logique et des principes utilisés dans l'établissement de la jurisprudence, elle propose des réflexions sur les relations complexes entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire dans le domaine particulier du droit de la famille.

14 h 50

Discussions

15 h 15

Pause

15 h 35

Nouvelles technologies et procréation médicalement assistée : le défi éthico-juridique des sélections et modifications génétiques.

Alexandra Sweeney-Beaudry, LL.M
Université de Sherbrooke

Plusieurs technologies de procréation médicalement assistée soulèvent actuellement plusieurs enjeux éthiques et juridiques. Dans cette présentation, deux d'entre elles seront abordées : le diagnostic génétique préimplantatoire et la modification génétique des embryons. Ces deux pratiques, théoriquement disponibles tant pour des raisons médicales que non médicales, font naître plusieurs réflexions et propositions controversées au sein de la littérature. Quel est l'état du droit canadien et québécois sur le sujet ? Quels droits et libertés interviennent et/ou entrent en conflit ? Quelles approches paraissent utiles pour éclairer le « vide » créé par l'absence d'encadrement juridique ?

16 h 00

Procréation assistée et filiation : les limites du droit civil québécois sous la poussée de l'évolution des relations sociales et conjugales

Professeure Johanne Clouet
Faculté de droit
Université de Montréal

Cette présentation porte sur la filiation des enfants nés d'une procréation assistée. Il s'agira, dans une première partie, de présenter l'état du droit québécois en cette matière afin de mettre en lumière, dans une seconde partie, les lacunes du cadre légal actuel et les questions éthiques que soulève la remise en question du modèle binaire de la parenté.

16 h 25

L'anonymat des dons de gamètes et d'embryons : mariage du droit positif et de l'éthique de la sollicitude

Professeure Julie Cousineau
Bureau de l'éthique clinique
Faculté de médecine
Université de Montréal

Le choix de favoriser l'anonymat des donneurs ou celui des enfants en quête de leurs origines a des conséquences pour tous les acteurs du don. Afin de trouver un juste équilibre entre les droits et les intérêts de tous, une étude des phénomènes d'inter-normativité entre la règle de droit que doit adopter l'État et l'éthique de la sollicitude est proposée. Cette dernière définit la personne non pas uniquement en rapport avec ses droits, mais dans sa relation avec autrui. Partant de l'hypothèse que l'éthique de la sollicitude est un instrument pertinent pour guider le législateur, l'exposé présente les enjeux théoriques de l'inter-normativité entre le droit et l'éthique de la sollicitude par le biais d'une étude comparatiste des lois canadienne et québécoise avec celles de la France et du Royaume-Uni.

16 h 50

Discussions

17 h 30

Vin d'honneur

*** La présentation sera faite en anglais.**